

**LA POSTE À HOUFFALIZE
PENDANT LA GUERRE 1914-1918**

Par Philippe GEUBEL

1) LA POSTE CIVILE

Introduction

Houffalize est une ville de la province de Luxembourg, située à 17 km au nord de Bastogne. Cette charmante localité, traversée par la vallée de l'Ourthe, compte actuellement 5.000 habitants.

Elle est restée pendant toute la durée de la guerre 1914-1918 dans la zone du Gouvernement Général loin du front. Cette stabilité de régime simplifie la tâche du marcopophile.

Le mercredi 5 août 1914 et le jeudi 6, quelques militaires allemands du régiment des uhlans saxons entrent dans Houffalize, certains logent à l'Hôtel du Commerce. Le vendredi 7 août, un escadron de deux cents dragons français, venus de Libramont, arrive soudainement. Des escarmouches se produisent. Trois militaires allemands et un militaire français sont tués. Ils furent « déposés », sans cercueil, dans une fosse commune au cimetière. Le dragon français se nomme Henri Sébalt, il est brigadier réserviste au 23^e dragon, 1^{er} escadron de Vincennes. Ce militaire français, tué le 7 août 1914 au cœur d'Houffalize, reste dans la mémoire collective des Houffalois comme le premier soldat français tombé sur le sol belge.

Le service postal est interrompu et le cachet belge oblitérant disparaît.

La reprise du service postal

A) Oblitération et censure à Bastogne

Les habitants d'Houffalize et des villages voisins sont restés onze mois sans service postal.



la poste fonctionne de nouveau. Les habitants leurs familles et les



Coll. Ph. Geubel

Fig. 1 : Enveloppe à en-tête de : l'Hôtel Château des Chéras à Houffalize (Ardennes Belges) envoyée vers Pierre Capouillet, assureur à Bruxelles, le 5 juin 1915. Cette enveloppe est affranchie avec un timbre d'Occupation rouge de 10 Centimes, celui-ci est oblitéré par le premier cachet à pont de type allemand de Bastogne, il se lit : BASTOGNE / BELGIEN .

Au mois de février 1915, l'administration allemande a classé les bureaux de poste en catégories. Le bureau d'Houffalize est répertorié en catégorie B. Celui-ci emploie du personnel belge relevant d'un bureau plus important. C'est celui de Bastogne. Il est classé en catégorie A., il est dirigé par du personnel allemand.

Dans un premier temps, les correspondances doivent être déposées à l'hôtel de ville d'Houffalize. Puis des messagers ou des employés de la mairie, munis de laissez-passer, transportent le courrier au bureau de poste de Bastogne où il est oblitéré et censuré.

Censure n° 2 de Bastogne

En bas, à gauche, l'on voit le deuxième cachet de censure de Bastogne, faiblement imprimé en rouge, le texte est : "*Gepüft und freigegeben /Bastogne /den 5 JUN. 1915*". Il se traduit : "Contrôlé et admis /Bastogne/le 5 juin 1915".

Ce cachet de censure de diverses couleurs (rouge, violet) se rencontre du 10 février 1915 au 17 novembre 1917.

Le premier cachet de censure de Bastogne, sur courrier civil, date du 16 décembre 1914.

C'est l'unité territoriale Cologne présente à Bastogne à cette date qui a examiné l'envoi et qui a frappé son cachet. Cette censure fut éphémère.

B) Oblitération à Houffalize et Censure à Bastogne

Dans un deuxième temps, correspondant à l'arrivée du cachet allemand d'Houffalize, les envois d'Houffalize et des villages voisins doivent être déposés au bureau de poste et non plus à l'hôtel de ville. Après avoir été oblitérée, la correspondance est transportée à Bastogne, par des messagers munis de laissez-passer. Le courrier y est censuré, cette pratique fonctionnera pendant toute la durée de la guerre. Les correspondances issues d'Houffalize et des villages voisins sont peu nombreuses par rapport à celles de Bastogne, ville commerçante par excellence.

Les marques de censure frappées sur les envois d'Houffalize sont les mêmes que celles de Bastogne.

Un collectionneur allemand, le Dr H.Findeiss, possède dans sa collection, un envoi oblitéré au moyen du premier cachet d'Houffalize, du 11 juillet 1915.

Nous avons rencontré ce cachet d'Houffalize le quatre novembre 1915. Peu encré, il oblitére un timbre de cinq centimes, vert, affranchissant une carte-vue d'Houffalize (*Le Prieuré vu sous le bois des Moines, Ed. Nels*) envoyée vers Metzert (Arlon).

Le bureau de poste fonctionne de nouveau.

Description du premier cachet oblitérant d'Houffalize :

- Cachet double cercle à pont (type allemand), diamètre 26 mm & 16 mm
- Couronne en haut : HOUFFALIZE
- En bas : BELGIEN entre parenthèses
- Pont de 9 mm de haut, avec une ligne pour la date et la levée
- Date en chiffres arabes : 11.7.15
- Levée : deux chiffres pour l'heure : 10-12 et une lettre pour la demi-journée : V. (Vormittag = matin) et N. (Nachmittag = après-midi ou soir).
- Demi-lunes vides

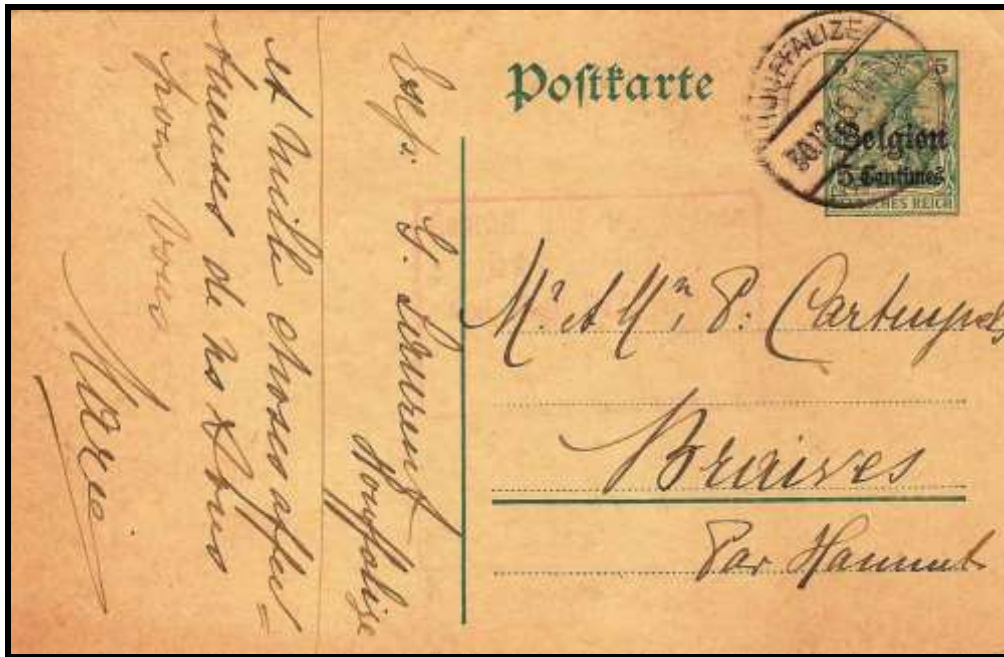


Fig. 2 : Houffalize . - La Poste (Carte-vue écrite en 1907) - Edit. Victor Caën, Arlon.

Le bâtiment de la poste a été construit en 1899-1900. Il était situé à l'entrée de la Ville Basse, au bout de la Cheravoie, au coin de la » Porte à l'eau ». Il a abrité les services postaux durant la guerre 1914-1918 .Nous ne connaissons pas de photos de cette époque.

Cet immeuble fut détruit au mois de janvier 1945, lors des bombardements alliés.

Coll. Ph. Geubel



Coll. G. Ludwig

Fig. 3 : Carte postale envoyée d'Houffalize, le 30 décembre 1915 à destination de Braives par Hannut. Affranchissement : 5 Centimes. L'expéditeur est un certain G. Laurent. La censure n°2 de Bastogne, en rouge, apparaît très faiblement.

Nous avons rencontré pour la première fois le cachet germanisé bilingue d'Houffalize le 19 novembre 1916, oblitérant une enveloppe envoyée vers Bruxelles.

Ce nouveau cachet se décrit :

- Cachet double cercle dans la partie supérieure et simple cercle dans la partie inférieure, à pont (type allemand), diamètre 26 mm.
- Couronne en haut : HAUFFLESCHT.
- Partie inférieure : HOUFFALIZE (BELGIEN)
- Pont de 9 mm de haut, avec une ligne pour la date et la levée :
 - Date en chiffres arabes.
 - Levée : deux chiffres pour l'heure 9-10 et une lettre pour la demi-journée : V.(Vormittag = matin) et N.(Nachmittag = après-midi et soir).
- Demi-lune supérieure vide.

Description de l'envoi germanisé bilingue d'Houffalize du 19 novembre 1916 :

Enveloppe envoyée par Théodore Miny, clerc de notaire à Houffalize. (Il travaillait à la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie, contre l'Incendie et les Accidents au siège de l'Agence de Houffalize chez le notaire Georges Reding) à destination de Bruxelles.

Affranchissement de 15 Centimes, il est correct, les tarifs postaux ont augmentés le 1^{er} juin 1916. Oblitération bilingue germanisée d'Houffalize du 19 novembre 1916, 9-10 V frappée entre 9 et 10 heures du matin. La censure n°2 de Bastogne, violette, est apposée le 20 novembre, soit le lendemain, le temps de transporter le courrier au bureau de poste de Bastogne pour examen. A Bruxelles, l'enveloppe est estampillée par le cachet d'une tournée de facteur : 155 dans un cercle.



Coll. Ph. Geubel

Fig. 4 : Enveloppe envoyée d'Houffalize vers Bruxelles le 19 novembre 1916, oblitération germanisée bilingue : Haufflescht / Houffalize.

Censure n°3 de Bastogne

Elle se décrit comme un cachet rectangulaire de 57 mm x 20 mm avec, sur deux lignes, les mots suivants : “**Postüberwachungsstelle/Bastnach**” (Bureau de surveillance postal / Bastogne), de couleur violette. Elle est frappée au dos d’une carte-vue, représentant « Houffalize. L’Ourthe aux environs de l’Ermitage. » *Edit .E. Lemaire, Houffalize.*

Cette carte envoyée de Sommerain vers Verviers est affranchie par un timbre de 8 Cent. Le cachet germanisé bilingue Haufflescht / Houffalize oblitère le timbre le 16 octobre 1917.

Cette censure de diverses couleurs (bleu, rouge, violet) se rencontre du 26 janvier 1917 au 18 juillet 1918.



Coll. Ph. Geubel

Fig . 5 : Carte-vue envoyée de Sommerain vers Verviers, le 16 octobre 1917, oblitération germanisée bilingue : Haufflescht/Houffalize.

Censure n°4 de Bastogne

Elle se décrit comme un cachet ovale, de 44 mm de long, sur quatre lignes. Le texte est

“**Militärische/Überwachungsstelle/Geprüft/BASTNACH 1**”. (Bureau de surveillance / Contrôlé / BASTOGNE). Le numéro du censeur 1, entre parenthèses, fait partie intégrante du cachet, celui-ci est violet. Cette censure violette se rencontre du 13 avril 1918 au 21 août 1918.



Coll. Ph. Geubel

Fig. 6 : Enveloppe envoyée de Bihain (Baraque de Friture), le 21 août 1918, à destination de Pesches (Couvin).

Censure n° 5 de Bastogne

Elle se décrit comme la précédente, mais le numéro du censeur (1) après le mot Bastnach a été gratté et a disparu. Un chiffre 2, violet, est frappé à coté du cachet de censure, c'est un numéro de cachet de censeur. L'on rencontre, accompagnant les censures n°5 et n°6 de Bastogne, cinq marques de censeurs différentes (3 chiffres sont entourés d'un cercle et suivis d'un point : 1., 2. et 3. , deux chiffres ne sont pas entourés d'un cercle : 2 et 3).

Cette censure violette se rencontre du 23 août 1918 au 18 octobre 1918



Coll. G. Ludwig

Fig.7 : Carte-vue d' Houffalize (Château de Tavigny), envoyée le 15 septembre 1918 vers

Grivegnée (Liège). Cachet de censeur numéro deux.

Censure n° 6 de Bastogne

Elle se décrit comme un cachet double ovale avec un double filet à l'extérieur, 50 mm x 34 mm, violet. Le texte se lit : "**Militärische Postüberwachungsstelle / BASTNACH**, au centre : **Freigegeben**". (Bureau de surveillance postale militaire, BASTOGNE, admis.). Un chiffre 3, violet, dans un cercle suivi d'un point est le cachet du censeur qui a lu la lettre.



Fig. 8 : Enveloppe envoyée d'Houffalize vers Bruxelles, le 30 septembre 1918. Timbre de 15 cent., oblitéré par le cachet germanisé bilingue d'Houffalize.

Coll. Ph. Geubel

AMICALE PHILATÉLIQUE

- 13 -

N° 601 / JANVIER 2015

Cette censure violette se rencontre du 26 septembre 1918 au 17 octobre 1918. C'est la dernière censure civile d'Houffalize et de Bastogne employée avant la fin de la guerre 1914-1918.

Varia :

1) Recommandés

- Enveloppe recommandée à en-tête DUBRU-PHILIPPE, envoyée d'Houffalize vers Anvers le 12 avril 1916. Le cachet unilingue d'Houffalize oblitére l'affranchissement de 45 centimes (Le port est double, la lettre pèse 27 grammes) et en même temps marque de son empreinte l'étiquette de recommandation, ce qui est peu fréquent. La griffe violette d'Houffalize ne doit pas encore exister. L'on voit, faiblement encrée, la censure n°2, rouge, de Bastogne du 13 avril 1916.

27



Coll. G.Ludwig

Fig. 9 : Enveloppe envoyée par recommandé d'Houffalize, le 12 avril 1916 à destination d'Anvers.

- Description d'un recommandé envoyé d'Houffalize vers Bruxelles par le notaire Urbain-Choffray. L'affranchissement de 40 cent. est correct (15 cent. de port normal + 25 cent. de droit fixe de recommandation). Timbre oblitéré par le cachet à date unilingue d'Houffalize du 11 novembre 1916. Censure n° 2, violette, de Bastogne du 12 novembre 1916, le lendemain de l'oblitération. Le temps de transporter le courrier à Bastogne pour examen. Etiquette de recommandation portant la griffe au composteur violette d'Houffalize.



Coll. G. Ludwig

Fig. 10 : Enveloppe envoyée par recommandé d'Houffalize, le 11 novembre 1916, vers un certain M.Hamoir de Bruxelles.

2) LA DEUTSCHE FELDPPOST (La poste militaire allemande)

Nous avons rencontré des envois de trois unités territoriales différentes, nous allons les décrire.

Les unités territoriales (Landsturm) – Généralités

Une unité territoriale rassemble des militaires allemands d'un même village ou de la même région. Le nom de la localité d'origine est presque toujours mentionné sur le cachet de l'unité. Ce cachet indique parfois le numéro du corps d'armée (A.K.) de rattachement en chiffres romains et plus souvent le numéro du bataillon et/ou de la compagnie en chiffres arabes. Les unités étaient libres dans la fabrication de leurs cachets, on en rencontre de nombreuses variétés.

Ces militaires n'ont reçu qu'une formation sommaire. Leur âge moyen est de 35 à 40 ans. Ils sont trop âgés pour servir au front. Les missions d'un Landsturm sont multiples : en Allemagne, pendant la guerre, il surveillait entre-autres des camps de prisonniers, des voies de communications importantes. En Belgique occupée, il maintenait l'ordre sous le commandement du Kreischeff (Chef d'Arrondissement), celui-ci avait le grade de colonel. Ces militaires surveillaient aussi attentivement la frontière avec les Pays-Bas pour éviter les évasions vers les pays neutres.

Ces militaires ont droit à la franchise de port à condition qu'ils écrivent à leurs familles (parents, grands-parents, épouse, frères, sœurs et enfants) en Belgique ou à l'étranger : en Allemagne, bien sûr, en Suisse (dès le 08-10-1914), au Danemark (dès le 03-4-1915), en Uruguay (dès le 13-3-1915) et en Espagne (dès le 15-02-1915). L'expéditeur allemand doit affranchir sa correspondance (celle qui ne bénéficie pas de la franchise postale) au moyen de timbres surchargés ou encore de timbres allemands.

Pour localiser un envoi en provenance d'une unité territoriale, trois conditions doivent être remplies : il faut connaître la localité où a été écrite la carte postale ou la lettre, il faut savoir lire et comprendre le cachet de l'unité. Le cachet à date du bureau postal, le plus proche, doit figurer sur le document. Ce bureau de poste doit être répertorié en catégorie A.

Les unités territoriales présentes à Houffalize**L'unité "GERA"**

Les militaires allemands de l'unité Gera proviennent de la ville de Gera et de sa région. C'est une ville allemande de Thuringe qui compte actuellement 99.000 habitants.

Nous avons rencontré trois cachets identiques de cette unité. Nous les décrivons : cachets rectangulaires, violets, de 61 mm x 19 mm. Le texte se lit : **"Königl. Landsturm-Inf.-Batl. / GERA – 4^e Komp. / Briefstempel"** (Unité territoriale royale Infanterie Bataillon / GERA - 4^{ème} Compagnie / Courrier officiel).

Ces cachets peu encrés, se voient au dos de cartes-vues d'Houffalize représentant soit le moulin Lemaire, soit un panorama. Les expéditeurs ont chaque fois écrit : Houffalize den ... Les dates sont : le 2 avril 1916 et deux fois le 12 avril 1916. Ces deux derniers envois sont écrits par le même militaire à destination de la même personne en Allemagne : Heinrich Bascher.

Le cachet à date, du bureau A, le plus proche manque. Ce devrait être Bastogne.

Il est fort probable, que malgré l'absence de cachet à date, des militaires de la 4^{ème} compagnie de l'unité territoriale Gera se trouvaient à Houffalize le 2 et le 12 avril 1916.



Coll. Ph. Geubel

Fig. 11: Cachet de la 4^{ème} compagnie de l'unité territoriale Gera sur carte-vue d'Houffalize, le 12 avril 1916, vers l'Allemagne.

L'unité "CÖLN"

Les militaires allemands de l'unité territoriale Cöln proviennent de la ville de Cologne et de sa région. Cette ville allemande, traversée par le Rhin, est la plus grande de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, elle compte actuellement plus d'un million d'habitants.

Nous avons rencontré un cachet de cette unité au dos d'une carte-vue d'Houffalize, écrite le 21 octobre 1914. Le militaire a indiqué : Houffalize den 21-10-14.

Nous le décrivons : cachet sur trois lignes, violet, 80 mm x 23 mm, “**FELDPOSTBRIEF. / Landsturm Inf.-Batln. II / Cöln**”. Il se traduit : “Courrier militaire / Unité territoriale Infanterie Bataillon II / Cologne”.

L’expéditeur écrit à sa fille de Cologne.

Cet envoi et ceux de l’unité Gera ne portent pas de cachet à date de Bastogne, ils ont été vraisemblablement acheminés directement vers l’Allemagne par train.

Il est fort probable que des militaires du deuxième bataillon de l’unité territoriale Cologne se trouvaient à Houffalize le 21 octobre 1914.



Fig. 12 : Cachet du deuxième bataillon de l’unité territoriale Cologne sur carte-vue d’Houffalize, vers l’Allemagne, le 21 octobre 1914. (vente Delcampe)

L’unité “INGOLDSTADT”

Les militaires allemands de l’unité territoriale Ingoldstadt proviennent de la ville d’Ingoldstadt et de sa région, une ville située en Bavière, au bord du Danube, elle compte actuellement 123.000 habitants.

Nous avons rencontré un cachet de cette unité sur une carte-vue d’Houffalize, écrite le 30 octobre 1915 par un militaire allemand.

Nous le décrivons : cachet double cercle, violet, 31 mm, “**Landsturm - Inf.-Batln. *Ingoldstadt *, au centre 3^e Komp**”. Cette estampille est un cachet de franchise, il accorde la franchise de port à l’expéditeur qui écrit à sa famille en Bavière (Marktredwitz).

A droite, l’on voit le cachet à date de Bastogne du 31 octobre 1915.

La troisième compagnie de l’unité territoriale Ingoldstadt se trouvait à Houffalize le 30 octobre 1915.



Coll. Ph. Geubel

Fig. 13 : Cachet de la troisième compagnie de l'unité territoriale Ingoldstadt, sur carte-vue d'Houffalize, vers l'Allemagne, écrite le 30 octobre 1915.

- Le cachet "Orts-Kommandant /Houffalize" (le commandant de la place)

Le commandant de la place d'Houffalize réside dans la villa de Mlle Gendebien, rue de Bastogne, où est installée l'Orts-Kommandantur.

Pendant la première partie de la guerre, le commandant est un certain Graven, conseiller à la Cour d'Appel de Cologne puis en seconde partie de guerre c'est un certain Biermann, marchand de vin à Sarrebrück qui lui succède.

Ces deux commandants sont des officiers, leurs fonctions sont similaires à celles d'un bourgmestre ou d'un maire tant au niveau de la ville d'Houffalize que des villages environnants.

Le tampon « **Orts-Kommandant ...** » est un cachet de Franchise, nous allons le décrire : rond, violet, 33mm, texte : "**Orts-Kommandant**", suivi d'une étoile, au centre le mot : Houffalize, sur nos envois, il est toujours accompagné du cachet à date du bureau de poste de Bastogne.

Nous allons décrire trois cartes-vues d'Houffalize, à destination de l'Allemagne, portant ce tampon :

1) **Carte-vue écrite à Namur** par un un militaire allemand lors d'un déplacement. La carte a été achetée à Houffalize. Dès son retour, il confie son envoi à un vaguemestre ou à une boîte postale réservée au courrier militaire. Tampon de l'Orts-Kommandant et du cachet à date du bureau de Bastogne du 10 mai 1915.

2) **Carte-vue écrite à Bourey** le 25 août 1915 par un militaire allemand appartenant à la II Landstrum Komp. Worms, Belgen. Tampon du Orts-Kommandant et cachet à date du bureau de Bastogne du 26 août 1915.

L'Unité territoriale Worms occupe Bastogne et sa région du 25 avril 1915 au 13 septembre 1915 (R. Pfeil).

3) **Carte-vue écrite à Houffalize** le 5 août 1915 par un militaire allemand appartenant à la II Landstrum Komp. Worms. Tampon de l'Orts-Kommandant et cachet à date du bureau de Bastogne du 6 août 1915.



Coll .M. Dubru

Fig. 14 : Carte-vue envoyée d'Houffalize, le 6 août 1915, vers l'Allemagne par un militaire allemand de l'Unité territoriale Worms.

Le courrier administratif

Nous allons décrire les principales marques de Franchise, employées sur le courrier d'Houffalize, elles sont identiques à celles de Bastogne.

- **Deutsches Meldeamt Bastogne * Provinz Luxemburg ***

(le service du Meldeamt est le contrôle mensuel des hommes et des jeunes gens en âge de porter les armes pour contrecarrer les évasions vers les lignes alliées par la Hollande).

Nous avons rencontré ce cachet rond, violet, aigle au centre sur une missive bilingue envoyée le 9 janvier 1916, au bourgmestre de Hollange, par le major Kalinowski.

Celui-ci est chef du Meldeamt, le nom est polonais d'origine. En Prusse, il y a beaucoup de noms slaves. La missive annonce la prochaine revue, elle aura lieu à Hollange, le samedi 5 février 1916 de 9h à 10 h, heure allemande, signé Kalinowski, major et chef du Meldeamt.



Cachet du Meldeamt du 5 février 1916

Signature du major Kalinowski

Ce cachet a été germanisé plus tard, Bastogne devient Bastnach.

- **Der Zivilkommissar des Kreises Bastnach** (le commissaire civil d'arrondissement)
(cachet rond, double cercle, aigle au centre, 32 mm x 21 mm, vert, du 14 septembre 1918)
- **Der Kreischef * Bastogne *** (Le chef d'arrondissement)
(cachet violet, double cercle, aigle au centre, 35 mm x 20 mm)
- **Der Zivilkommissar bei dem Kreischef * in Bastogne *** (le commissaire civil auprès du chef d'arrondissement)
(cachet rouge, double cercle, aigle au centre, 37 mm x 22 mm, du 14 septembre 1918)



Coll. Ph. Geubel

Fig.15 : Cachet “Der Zivilkommissar...”, sur un envoi de service, au départ de Bastogne le 10 octobre 1916 (cachet germanisé) vers un militaire allemand. Au dos de l’envoi, le même cachet sert de sceau de fermeture .

Annexes

Le Comité de secours et d'alimentation

Le bureau central du Comité de secours et d'alimentation était établi au numéro 102, boulevard de Waterloo à Bruxelles. Les départements de secours et d'alimentation étaient distincts. Quant à notre province, un membre du Comité provincial de Secours et d'Alimentation du Luxembourg, le baron Evence Coppée fils en est le président. Il était chargé des rapports commerciaux entre le bureau central et son Comité de secours provincial.

Le bureau central de l'alimentation revendait aux Comités provinciaux les denrées que lui fournissait la Commission for Relief in Belgium. Il y avait, en Belgique, dix Comités provinciaux : un par chef-lieu de province et un pour l'agglomération bruxelloise.

Pour faciliter le ravitaillement de la province de Luxembourg, celle-ci a été divisée en 17 zones. Dans chacune d'elle, était établi un Comité régional qui correspondait directement avec le bureau central de Bruxelles.

Dans chaque centre de ravitaillement, se trouvait un magasin-dépôt pour la zone à ravitailler.

La localité de Libramont, située au centre de la province de Luxembourg, abritait un important magasin de vivres.

La correspondance, concernant le Comité de secours et d'alimentation de la province de Luxembourg, devait être adressée à son président, le baron Coppée. L'adresse était le 102, boulevard de Waterloo à Bruxelles.

Pour faciliter leurs opérations financières, les comités provinciaux devaient approvisionner un compte courant à la Société Générale de Belgique. Mais, vu l'importance des sommes à payer, les comités ne savent pas apurer leurs comptes. Le Comité National, leur demande alors de créer des sociétés coopératives. Nous connaissons deux sociétés coopératives : une à Houffalize et une à Neufchâteau. Celles-ci devaient disposer, pour bien faire, de capitaux importants pour apporter les fonds indispensables. Le rôle de ces coopératives fut limité : les versements de capitaux furent infimes et les crédits qu'elles obtinrent furent plutôt dus au patronage du Comité National et à l'appui des provinces et des grandes communes. Les coopératives se fondirent momentanément avec les comités provinciaux avant de s'en séparer.

La Société Coopérative de l'Alimentation du Luxembourg, à Houffalize

Enveloppe à en-tête de « **La Société Coopérative de l'Alimentation du Luxembourg, Comptoir de Houffalize** » envoyée d'Houffalize le neuf janvier 1917 à destination de Monsieur le Président de la Sté Cive « **L'Alimentation du Luxembourg** », 33, Rue de Suisse à Bruxelles. Affranchissement de dix centimes, oblitération bilingue d'Houffalize du 9-1-1917. Censure rouge n° 2 de Bastogne du neuf janvier 1917. La lettre est envoyée au tarif des papiers d'affaires comme indiqué à la partie supérieure de l'envoi.



Coll. G. Ludwig

Fig.16 : Enveloppe envoyée d'Houffalize le 9 janvier 1917, à en-tête de L'Alimentation du Luxembourg...à destination du Président de la Société Coopérative « L'Alimentation du Luxembourg », 33, Rue de Suisse à Bruxelles.

Le Dépôt L X 28 d'Houffalize

Enveloppe envoyée d'Houffalize le dix mai 1918 à destination du Bureau des Récoltes, 166 rue du Luxembourg à Arlon. A cette date, la ville d'Arlon se trouve dans le territoire d'Étapes de la 5^{ème} Armée depuis le 15 mars 1917.

L'expéditeur le savait, il a affranchi son enveloppe au moyen de timbres surchargés d'une valeur de 40 cent. Le tarif postal vers et dans les étapes de la 5^{ème} Armée est de 25 cent. par 20 g et de 15 cent. par 20 g supplémentaires. L'enveloppe devait peser entre 21 et 40 grammes.

Les timbres sont affranchis par le cachet bilingue d'Houffalize.

L'enveloppe porte comme en-tête : « **Dépôt L X 28 / Houffalize** », celle-ci est surmontée du mot *Récoltes* manuscrit. Les lettres L X, en majuscules, sont l'abréviation du mot Luxembourg.

Arrivée à Arlon, notre enveloppe reçoit deux cachets de censure de la 5^{ème} Armée. Le premier, est frappé sur l'affranchissement, c'est une estampille, noire, encadrée sur deux lignes (9 mm x 52 mm). Le texte est : « **Geprüft. Militärische / Postüberwachungsstelle** ».

Le deuxième cachet, violet, encadré sur deux lignes (14 mm x 27 mm) se trouve à gauche de l'enveloppe. Il se lit : « **Geprüft 5. / P.U.St.** »



Coll. Ph. Geubel

Fig.17 : Enveloppe envoyée d'Houffalize le 10-5-18, à en-tête Dépôt L X 28 / Houffalize à destination du Bureau des Récoltes, 166, rue du Luxembourg à Arlon

La réorganisation de la poste après l'armistice en Belgique**Généralités**

Le onze novembre 1918, c'est l'armistice, l'occupation allemande prend fin, la Belgique est libérée. La poste allemande cesse toute activité le lendemain. La poste belge va fonctionner à nouveau.

La mise en route est difficile : le personnel est restreint, les timbres-poste manquent et la plupart des cachets à date ont disparu des bureaux. Les routes et les voies ferrées sont endommagées.

Au début du mois de décembre, le transport du courrier se normalise.

Mais la pénurie de timbres est bien réelle, la Belgique en fait imprimer à Londres. Momentanément, les postiers emploient des affranchissements dits de fortune. Soit ils acceptent des valeurs hors cours, soit ils permettent l'emploi de timbres découpés en deux pour en diviser la valeur de moitié, soit ils autorisent le paiement du ou des timbres manquant au guichet. Le postier appose alors sur l'envoi une griffe dite de fortune : « **Port Payé** », fabriquée pour la circonstance ou une mention manuscrite.

La disparition d'une partie des cachets à date ne permet plus d'oblitérer normalement le courrier, le guichetier doit faire preuve d'imagination. Il emploie dès lors des marques oblitérantes de toutes sortes : comme, entre autres, des cachets allemands, des cachets électoraux, des cachets d'agences postales, des cachets « **Caisse** » et surtout des griffes linéaires nominatives de son bureau.

Puis la situation s'améliore progressivement au cours des mois qui suivent. Les bureaux sont approvisionnés en timbres et en cachets à date réglementaires. La poste assure, de nouveau, les mêmes services qu'avant-guerre.

Un affranchissement de fortune à Houffalize en 1918

Nous décrivons une enveloppe envoyée au départ d'Houffalize, le sept décembre 19{18}, à destination d'un certain Alphonse Mathieu de Bruxelles.



Col. M. Dewit

Fig. 18 : Enveloppe envoyée d'Houffalize le 7 décembre 1918 vers Bruxelles portant la griffe noire de fortune : Port Payé.

L'envoi aurait dû être affranchi au moyen d'un timbre d'une valeur de dix centimes. Mais le postier ne possède pas cette valeur. Alors, il demande à l'expéditeur de la lettre, de payer dix centimes en argent liquide, avant de frapper une griffe linéaire « **Port Payé** » en minuscules. Il indique ainsi que le port a été payé. Pour terminer, il appose le cachet à date de son bureau (Houffalize).

Nous sommes heureux de faire découvrir aux lecteurs ce que fut l'histoire mouvementée de la poste à Houffalize lors de l'occupation allemande.

Nous remercions M. G. Ludwig pour la précieuse documentation qu'il nous a communiquée et qui a bien voulu revoir notre texte.

Bibliographie

- **J.DE BAST**, *Nomenclature des bureaux de poste de Belgique et du nord de la France occupés pendant la guerre 1914-1918*, R.Editions , Antwerpen, 640 p., 1990.
- *Die deutsche Feldpost im Ersten Weltkrieg 1914-1918*, Handbuch und Katalog, Kiel, 200 p., 2000.
- **P. FECHEROLLE**, *Contribution à l'histoire de Bastogne. Bastogne dans le temps*. Ed. Schmitz, Bastogne, s.d. (1971).
- **PH. GEUBEL**, *La guerre de 1914-1918 à Bastogne d'après les marques postales*, Bastogne, 68 p. 1984.
- **W. HAMACHER et G. LUDWIG**, *Das Generalgouvernement in Belgien 1914-1918, Band 1 : Die Überwachung des Postverkehrs für die Privat-, Geschäfts – und Dienstpost* , 329 p., 2007.
- **A. HENRY**, *Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande*, PUF, 1924.
- **R. PFEIL**, *Deutsche Landsturm-Bataillone 1914-1918 Bataillonsbenennung mit Ortsbezeichnung*, 65 p. 2013.
- **POSTBUCH FÜR BELGIEN** (*Indicateur des Postes pour la Belgique*), Situation au 1^{er} avril 1917.
- **J. ROUSSEAU**, *Les oblitérations belges 1918-1919. Etudes avec indices de prix*, Ed. Société philatélique belge, Namur, 1982.
- **J. SCHMITZ et N.NIEUWLAND**, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg, 1^{ère} partie, A proximité de la frontière. Les premières journées de l'invasion*, Van Oest & Cie Editeurs, Bruxelles –Paris, 1919, 180 pages